



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

**ARRETE DE DELEGATION TEMPORAIRE DANS
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR
MONSIEUR BOYE POUR LA CELEBRATION
D'UN MARIAGE**

N°AFG-019-2026

Le Maire de la Commune de Jouars-Pontchartrain,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32 ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut « sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;

Considérant que le Maire est officier d'état civil ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Willy BOYE, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 27 juin 2026 les fonctions d'officier de l'état civil, notamment pour célébrer le mariage entre Monsieur NACHTERGAELE Cyril et Madame RICHARD Katia et le mariage entre Monsieur CHEBAB Yanis et Madame BOURAHLA Dalya.

ARTICLE 2 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressé et au Préfet.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative et L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire et/ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à Jouars-Pontchartrain

Le 18 juin 2026

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité

Ayant été effectuées par mise en ligne

Sur le site internet de la Mairie le : **26 JUIN 2026**

Et par transmission en

Préfecture des Yvelines le : **25 JUIN 2026**

Notifié le

Signature de l'intéressé

26 juin 2026
[Signature]

